

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 25 FEVRIER 2011 à 19h00

Compte-rendu sommaire des délibérations

Présents :	14	Le vingt-cinq février deux mil onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ , Maire. Présents : Mrs Alain VILLANNEAU , Jacques DE POIX , Mme Simonne VANNEAU , Mrs Vincent FINOUX , Jean MAUPIN , Guy DUBOIS , Jean-Louis ROCHUT , Manuel RODRIGUES , Mmes Marie-Florence SOYER , Chantal BRISSET , Dominique DELAUNAY , Yves ROUSSEAU et Jean-Marie DEPOND Pouvoirs : M. Martial GICQUEL a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ M. Nicolas PÂQUET a donné pouvoir à M. Alain VILLANNEAU M. Jacky DEGENEVE , a donné pouvoir à M. Jean-Marie DEPOND M. Jean-Claude PARISOT a donné pouvoir à M. Yves ROUSSEAU
Absents :	5	
Procurations :	4	
Votants :	18	
Convocation & Affichage : le 18/ 02 / 2011.		
Absente excusée : Mme Christine FABRE		

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Mme Marie-Florence SOYER a été désignée secrétaire.

1°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSÉ PAR M. CHAUVET, RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR M. CHAUVET, RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare, que le compte de gestion du budget eau-assainissement, dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE
DRESSÉ PAR M. CHAUVET, RECEVEUR MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget transport scolaire dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4°) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 : BUDGET PRINCIPAL, EAU ET
ASSAINISSEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Afin de soumettre à l'approbation du conseil municipal les comptes administratifs 2010 dressés par M. le Maire, Madame Simone VANNEAU, doyenne d'âge, est élue Présidente et M. le Maire quitte la salle pendant le déroulement du vote..

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Commune :

- Montant total des dépenses de fonctionnement	1.819.891,15 €
- Montant total des recettes de fonctionnement.....	3.731.399,78 €
d'où excédent de fonctionnement.....	1.911.508,63 €

- Montant total des dépenses d'investissement.....	1.279.534,59 €
- Montant total des recettes d'investissement.....	830.562,24 €
d'où déficit d'investissement.....	448.972,35 €

Services des eaux et de l' assainissement :

- Montant total des dépenses d'exploitation	287.450,37 €
- Montant total des recettes d'exploitation	601.905,82 €
d'où excédent d'exploitation.....	314.455,45 €

- Montant total des dépenses d'investissement.....	225.374,62 €
- Montant total des recettes d'investissement.....	332.775,04 €
d'où excédent d'investissement.....	107.400,42 €

Transport scolaire :

- Montant total des dépenses d'exploitation	15.179,27 €	
- Montant total des recettes d'exploitation	15.034,75 €	
d'où déficit d'exploitation		144,52 €
- Montant total des dépenses d'investissement.....	800,00 €	
- Montant total des recettes d'investissement	12.810,36 €	
d'où excédent d'investissement.....		12.010,36 €

Nombre de membres en exercice	<input type="text" value="19"/>
Nombre de membres présents	<input type="text" value="14"/>
Nombre de Pouvoirs	<input type="text" value="04"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text" value="16"/>
Votes : Contre <input type="text" value="0"/>	Pour <input type="text" value="16"/>
Date de convocation : 18 Février 2011.	

5°) AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, le 25 février 2011,
Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser, recettes et dépenses,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de1.911.508,63 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010		
<i>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</i>		
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>	 1.630.179,00 €
Résultat au 31/12/2010	EXCEDENT 1.911.508,63 €
	DEFICIT	/
(A) EXCEDENT AU 31/12/2010		
- Exécution du virement à la section d'investissement (art.1068) 1.097.431,00 €
- Affectation complémentaire en réserves.....	 0
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement (report à nouveau créditeur- art.002) 814.077,63 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2010		
- Déficit à reporter		/

6°) AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, le 25 février 2011,
Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser, recettes et dépenses,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 314.455,45 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010		
<i>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</i>		
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>		204.312,00 €
Résultat au 31/12/2010	EXCEDENT	.. 314.455,45 €
	DEFICIT	/
(A) EXCEDENT AU 31/12/2010		
- Exécution du virement à la section d'investissement (art.1068) 62.881,00 €
- Affectation complémentaire en réserves 0
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement (report à nouveau créditeur- art.002) 251.574,45 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2010		
- Déficit à reporter		/

7°) AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, le 25 février 2011,
Considérant le résultat de la section d'investissement et les restes à réaliser, recettes et dépenses,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit d'exploitation de **144,52 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010		
<i>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</i>		
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>		/
Résultat au 31/12/2010	EXCEDENT	/
	DEFICIT 144,52 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2010		
- Exécution du virement à la section d'investissement (art.1068)/.....
- Affectation complémentaire en réserves/.....
.....		
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement (report à nouveau créditeur- art.002)/.....
(B) DEFICIT AU 31/12/2010		
- Déficit à reporter (art.002) 144,52 €

8°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2011

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux des 3 taxes locales bien que les bases d'imposition ne nous aient pas encore été communiquées :

Taxe d'habitation	:	12,80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	22,67 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	59,72 %

Monsieur Depond s'interroge sur cette reconduction sans augmentation au moins équivalente au taux de l'inflation. Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas augmenter ces taux puisque le système de financement actuel semble suffisant sans faire supporter des charges financières supplémentaires sur les administrés. En outre, même si les taux n'augmentent pas, les bases d'imposition sont déjà évolutives à la hausse et l'autofinancement de la commune est important.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux comme indiqués ci-dessus.

9°) VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2011

M. le Maire procède à la lecture des propositions de subventions à accorder aux associations et précise que cette liste a obtenu l'avis favorable de la commission des finances :

Bénéficiaire	Proposition 2010	Vote
Nuits de Sologne	7 500,00 €	Unanimité
U.C.P.S.	400,00 €	16 voix POUR abstention M. Depond et M. Degenève
C.A.L. Fonctionnement	3 500,00 €	17 voix POUR abstention Mme. Brisset
Union Musicale	1 200,00 €	17 voix POUR abstention M. Delaunay
Art' Pass	150,00 €	Unanimité
GRAH Sologne	75,00 €	17 voix POUR abstention Mme. Brisset
Institut Curie	30,00 €	Unanimité
Donneurs de Sang Bénévoles	80,00 €	Unanimité
Domaine du Ciran	209,00 €	Unanimité
Groupement Agricole de Lamotte-Beuvron	100,00 €	Unanimité
Confrérie du Fuzelien	150,00 €	Unanimité

La Ruche Sportive (pour le Fonctionnement)	4 800,00 €	17 voix POUR abstention M. Rodrigues
La Ruche Sportive (pour le Moniteur)	4 600,00 €	17 voix POUR abstention M. Rodrigues
La Ruche Sportive – Section Moto Club	11 000,00 €	Unanimité
Tour de Loir-et-Cher	8 000,00 €	Unanimité
Association Arc en Ciel des Pêcheurs Nouanais	700,00 €	Unanimité
Equi-Passion	305,00 €	Unanimité
Nouan Rando	600,00 €	Unanimité
Association Sportive Nouan-Lamotte Football	6 700,00 €	Unanimité
CFA Blois – Chambre des Métiers	320,00 €	Unanimité
CFA Joué Les Tours – Chambre des Métiers	65,00 €	Unanimité
AFORPROBA – CFAB BLOIS	300,00 €	Unanimité
Maisons Familiales de GIEN	50,00 €	Unanimité
LEAP Fougères sur Bièvre	50,00 €	Unanimité
Amicale Sapeurs Pompiers NOUAN-LE-FUZELIER	320,00 €	17 voix POUR abstention M. Maupin
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	38,00 €	Unanimité
Formation Jeunes Sapeurs Pompiers à SALBRIS	480,00 €	Unanimité
Comité de Jumelage avec Gerabronn	3 300,00 €	17 voix POUR abstention M. De Poix
Association des Secrétaires de Mairie	76,00 €	Unanimité
C.A.U.E.	193,00 €	Unanimité
Conciliateurs de Justice	20,00 €	Unanimité
A.D.M.R.	800,00 €	Unanimité
P.A.I.O / Mission Locale Romorantin	650,00 €	Unanimité
Club des Emailles	800,00 €	Unanimité
Banque Alimentaire BLOIS (pour le Fonctionnement)	650,00 €	Unanimité
Banque Alimentaire BLOIS (pour les travaux)	200,00 €	Unanimité
A.C. et P.G. de NOUAN-LE-FUZELIER	152,00 €	Unanimité
Anciens d'A.F.N.	152,00 €	Unanimité
F.N.A.C.A.	75,00 €	Unanimité
Centre Récréatif – Centre Aéré	4 000,00 €	15 voix POUR abstentions M. Villanneau, M. Gicquel et Mme Vanneau
Mouvement Vie Libre	50,00 €	Unanimité
	62 840,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions, comme indiqué ci-dessus, et autorise le Maire à les mandater.

10°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le budget primitif pour 2011 du budget général se résumant comme suit :

Commune :

- Montant total de la section de fonctionnement..... 3.285.977,00 €
- Montant total de la section d'investissement 3.740.500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif général 2011 tel que défini ci-dessus.

11°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT, ET DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les budgets primitifs pour 2011 se résumant comme suit :

Services des Eaux et de l'Assainissement :

- Montant total de la section de fonctionnement..... 575.367,00 €
- Montant total de la section d'investissement 1.008.815,00 €

Transport Scolaire :

- Montant total de la section de fonctionnement..... 17.215,00 €
- Montant total de la section d'investissement 12.010,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les budgets primitifs 2011 tels que définis ci-dessus.

12°) PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL 2011 AUX BUDGETS PRIMITIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE, DU C.C.A.S. ET DU SIVOS GÉNÉRAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la participation du budget communal au :

- Budget Primitif Transport Scolaire 2011	: 13.715,00 €
- Budget Primitif C.C.A.S.2011	: 16.159,00 €
- SIVOS Général 2011	: 8.942,00 €

Une somme de 3.000 € a été versée fin janvier 2011, au budget SIVOS au titre d'avance sur la participation communale 2011 (cf délibération n°04 du 14/12/2010) ; il reste donc 5.942 € à verser au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité. :

- **approuve la participation communale 2011 aux budgets transport scolaire pour 13.715 € (treize mille sept cent quinze euros), Centre Communal d'Action Sociale pour 16.159 € (seize mille cent cinquante neuf euros) et SIVOS budget général pour 8.942 € (huit mille neuf cent quarante deux euros).**
- **autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes afférentes.**

13°) CAPTURE ET GARDE DES ANIMAUX ERRANTS ET DANGEREUX : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Le 14 décembre 2010, Monsieur le Maire informait le conseil municipal de la possibilité de recourir à un groupement de commande de communes pour effectuer une consultation auprès de plusieurs opérateurs économiques susceptibles d'assurer l'accueil des chiens et chats errants sur la commune de Nouan-le-Fuzelier.

L'assemblée délibérante doit approuver le projet de convention portant constitution de ce groupement dont le Maire donne lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention portant constitution de ce groupement de commande et autorise le maire à signer toute pièce afférente.

14°) COMMUNICATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

- **Contrat pour l'édition du Bulletin Municipal (décision n° 01/2011)**
 Entreprise : COMMUNICATION PRESSE EDITION à Romorantin-Lanthenay (41)
 Coût : 4.500,00 € HT, soit 5.382,00 € TTC,

15°) AFFAIRES DIVERSES

Travaux extérieurs à la piscine.

Monsieur le Maire informe de la fin prochaine des travaux extérieurs à la piscine, réalisés par la Communauté de Communes Cœur de Sologne.

Fin de séance à 20h45.